

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 24 JUIN 2019

Date de convocation :
6 juin 2019

Date d'affichage :
6 juin 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	30
Pouvoirs	:	09
Absents ou excusés	:	19

Objet :

Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion du Tarn

Membres présents : MM. ASTIÉ, BERTRAND, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, TORRIJOS, ICHARD, JONGBLOET, DE LAPANOUSE, SANCHEZ, ALGANS, VIVAN LEMONNIER, FARENC, FORTANIER, BIAU, MARIGO, COLOM, SALVETAT, LEROUX, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, JACQUET, MAURY, MEYSSONNIER, PINEL, ESQUERRE et MYLONAS formant la majorité des membres en exercice.

Membres absents et suppléés : M. CHAMAYOU

Membres ayant donné pouvoir :

- M. GOURC a donné pouvoir à M. CABOT
- M. AUDARD a donné pouvoir à M. ASTIÉ
- M. BALARDY a donné pouvoir à M. ICHARD
- M. AZAIS a donné pouvoir à M. FARENC
- M. ESCANDE a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. REYJAUD a donné pouvoir à M. MAYNADIER
- M. BOZZO a donné pouvoir à M. DE LAPANOUSE
- M. BUFFEL a donné pouvoir à M. LEROUX
- M. SABLAYROLLES a donné pouvoir à M. MYLONAS

Membres excusés : MME BOUSQUET, MM. BARROU, TARROUX, SOULA, BERTHIER, JOURDE, COLLADO, COMENT, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, GRAN, LAGASSE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, BIEZUS, PATTE et DARGEIN – VIDAL.

Le président du SDET rappelle que le développement de l'activité du SDET et l'exercice de ses missions rend les modalités d'archivage de plus en plus complexes. Le volume disponible de l'espace dédié à l'archivage et les espaces réservés au classement courant vont atteindre leurs limites d'ici quelques mois.

Selon les services, les procédures de classement ne sont pas appliquées et les modalités d'élimination des documents pas définies.

Enfin, de nombreux documents à caractère confidentiel sont entreposés dans des espaces accessibles à tous les agents sans précaution de protection des données personnelles.

En outre, La mise en œuvre d'un projet de gestion électronique des documents prévue à l'automne prochain, de même que la mise en œuvre de la RGPD nous obligent à réglementer et à rendre uniformes nos procédures de classement et d'archivage.

Le Centre de Gestion du Tarn propose aux collectivités la mise à disposition d'un agent pour la mise en œuvre d'une mission d'aide à l'archivage.

Cette mission se compose :

- D'un diagnostic permettant d'évaluer la situation des archives et de proposer une intervention adaptée.

- D'une phase de traitement du fond d'archive (tri, élimination, inventaire, classement et conditionnement). Les personnels sont par ailleurs sensibilisés aux principales règles d'archivage et à l'utilisation des outils mis à leur disposition.
- D'une phase de maintenance, le cas échéant permettant d'assurer la mise à jour annuelle et les outils de gestion des archives.

A signature de la présente convention, le CDG 81 propose un devis précisant le contenu de la mission, sa durée, son calendrier et son tarif.

Les missions d'archivage s'effectuent sous le contrôle scientifique et technique du directeur des archives départementales qui exerce le contrôle d'état sur les archives des collectivités territoriales en vertu de l'article L212-10 de la loi archives 2008-696 du 15 juillet 2008.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage et de mise en œuvre d'une mission d'archivage proposé par Le Centre de Gestion du Tarn
- **AUTORISE** le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité des archives de la collectivité
- **AUTORISE** le Président à prévoir les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Albi, 24 juin 2019

Le Président

2 rue Gustave Eiffel
Zone d'Albitech
81000 ALBI



A. ASTIÉ

ANNEXE :

- Convention d'adhésion au service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Tarn